



**Fortuna Mining Corp.  
(la "Société")**

## **POLITIQUE SANTÉ ET SÉCURITÉ**

### **Déclaration de politique générale**

Fortuna Mining Corp. et ses filiales (la « **Société** ») s'engagent à respecter les normes les plus élevées en matière de gestion de la santé et de la sécurité, et à offrir des conditions de travail sûres et saines dans tous les secteurs de leurs activités. Nous pensons que tous les accidents, blessures et maladies liés au travail peuvent être évités. Nous ne tolérons pas à cet effet les actes ou les conditions dangereuses. La santé et la sécurité au travail sont l'une des valeurs fondamentales de Fortuna et un pilier de nos engagements en matière de durabilité. Cette politique vise à soutenir la mise en place d'un environnement de travail sécurisant et sain, ainsi que d'un lieu de travail sans danger pour nos employés, entrepreneurs et visiteurs, dans toutes nos exploitations minières, sites d'exploration et bureaux.

### **Notre approche**

À cette fin, nous attendons de tous les administrateurs, dirigeants, employés et fournisseurs qu'ils respectent l'engagement de la Société à :

- Explorer, concevoir, développer, exploiter, traiter et déclasser nos installations dans le respect de toutes les lois, réglementations et normes applicables.
- Fournir à tous les employés et entrepreneurs l'équipement, les connaissances et les compétences nécessaires pour accomplir leurs tâches en toute sécurité tout en respectant les mesures de protection.
- Identifier et évaluer en permanence les risques pour la santé, la sécurité et l'hygiène industrielle, afin de réduire ces risques grâce à une conception judicieuse, à des contrôles techniques, à l'équipement et à la maintenance, à des techniques de sécurité des processus et à des activités de prévention.
- Identifier et évaluer les conditions de travail susceptibles de nuire à la santé psychologique et au bien-être des travailleurs, et mettre en œuvre les mesures de prévention appropriées.
- Mettre en œuvre des mesures de prévention adéquates afin de contrôler les risques et limiter les conséquences des incidents au moyen des programmes d'inspection et d'audit interne et externe, des équipements de protection individuelle, des systèmes d'équipement de protection active et passive, et des programmes d'intervention d'urgence.
- Utiliser des programmes de sensibilisation et de formation pour s'assurer que tous les employés et entrepreneurs sont équipés en matière d'identification des dangers, d'évaluation des risques et de gestion des risques, afin de se protéger et de protéger les autres, et qu'ils sont en mesure de signaler toutes les conditions dangereuses et tous les incidents en temps opportun.
- Démontrer et promouvoir un leadership visible en matière de santé et de sécurité, par un comportement sûr et responsable, afin de maximiser l'implication et le sens des responsabilités de chacun dans la promotion d'une culture de la sécurité sur le lieu de travail et d'un environnement de travail sain.
- Tenir les gestionnaires, les dirigeants, les employés et les entrepreneurs responsables de leurs performances et de leurs comportements en matière de santé et de sécurité.

- Donner à toutes les personnes travaillant dans nos exploitations, nos sites d'exploration et nos bureaux, le pouvoir d'arrêter le travail lorsqu'une situation dangereuse semble imminente, et de refuser un travail dangereux.
- Veillez à ce que le report des incidents soit effectué de manière diligente et, le cas échéant, à ce que des mesures immédiates soient prises pour palier au risque de réapparition.
- Consulter et inclure la participation des travailleurs et, lorsqu'ils existent, des représentants des travailleurs, en ce qui concerne les questions de santé et de sécurité.
- Allouer des ressources humaines, technologiques et financières suffisantes afin de respecter nos engagements et nos exigences en matière de santé et de sécurité au travail, tout au long du cycle de vie de l'exploitation minière.
- Mettre en œuvre les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité ISO 45001 dans l'ensemble de notre entreprise, afin de garantir que tous les risques et impacts en matière de santé et de sécurité liés à nos activités sont correctement évalués, surveillés et contrôlés, pour répondre aux objectifs de performance.
- Se conformer aux exigences en vigueur, et appliquer dans la mesure du possible, les meilleures pratiques du secteur afin d'améliorer en permanence, nos performances en matière de santé et de sécurité et nos contrôles opérationnels, grâce à des indicateurs de performance clés, des objectifs et des cibles mesurables, un suivi, un système de contrôle des documents, des audits et des inspections internes et externes réguliers, des enquêtes sur les incidents, l'innovation et la consultation.

#### **Formation et communication**

Nous déployons des programmes de sensibilisation et de formation, y compris pour tous les employés, managers et administrateurs, afin de garantir que nos parties prenantes internes et externes comprennent et soutiennent activement la présente Politique et ses attentes. Nous incluons cette Politique dans nos sessions de formation sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Nous maintenons une copie à jour de cette politique sur le site Web de la Société, la mettant à la disposition de tous les administrateurs, dirigeants, employés, fournisseurs et autres parties prenantes.

#### **Suivi et rapports**

Nous examinons continuellement la législation, les règlements et les normes en matière de santé et de sécurité dans les juridictions dans lesquelles nous opérons afin de garantir la conformité de la Société à ces exigences. Nous développons et mettons en œuvre des politiques de soutien, des procédures et des mécanismes de reporting internes afin d'intégrer cette politique dans chacun des démembrements de la Société. Nous rendons compte de nos performances au public par le biais d'initiatives de rapports annuels.

Nous attendons de tous les administrateurs, managers, employés et fournisseurs qu'ils prennent des mesures pour prévenir toute violation de cette Politique. Il s'agit notamment d'identifier et de signaler en temps utile, les incidents et les problèmes potentiels avant qu'ils ne s'aggravent, et de rechercher des instructions complémentaires si nécessaire.

Toute personne ayant connaissance d'une violation de la présente Politique doit rapidement signaler le problème à son supérieur hiérarchique direct ou à son directeur ; sinon, au Premier Vice-Président chargé du Développement durable ; ou, de manière anonyme, par le biais du site Web de dénonciation à l'adresse <http://fortuna.ethicspoint.com>. Les managers et les administrateurs doivent signaler les violations au Premier Vice-Président chargé du Développement durable. Si un employé ou un fournisseur signale le problème à son supérieur hiérarchique direct, celui-ci doit rapidement communiquer l'information au Premier Vice-Président chargé du Développement durable, qui déterminera la méthode la plus appropriée pour enquêter et suivre l'évolution de la situation, jusqu'à ce que le problème soit résolu de manière satisfaisante. Le Comité de durabilité nommé par le Conseil d'administration de la Société (le "**Conseil**") l'aide à remplir ses responsabilités de surveillance liées à la présente Politique, et à assurer un suivi approprié.

Toute personne qui soulève des préoccupations sincères ne fera pas l'objet de représailles ou de mesures disciplinaires. La Société interdit strictement toute mesure de représailles envers toute personne ayant signalé de

bonne foi une possible violation de la loi ou de la présente Politique. Les ripostes ou les représailles entraîneront des mesures disciplinaires, y compris le licenciement.

#### **Questions**

Toute question concernant cette Politique doit être adressée au Premier vice-président « Développement Durable » de la Société.

#### **Modifications de la présente Politique**

La Société se réserve le droit, à sa discrétion absolue, de changer cette Politique de temps en temps si elle le juge nécessaire.

La présente Politique de santé et de sécurité a été adoptée par le Conseil d'administration le 23 mars 2022.